

**VILLE DE BESANCON
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
Pour l'exploitation d'un
Restaurant à la Piscine-patinoire La Fayette**

**APPEL A PROJETS
MODALITES D'ORGANISATION**

Date et heure limite de réception des projets

7 juin 2024 à 12h00

APPEL A PROJETS MODALITES D'ORGANISATION

La présente procédure pour le choix du titulaire de la convention d'occupation temporaire visée ci-dessus est effectuée conformément à l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Elle ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

La convention à intervenir sera conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public. Elle ne sera pas constitutive de droits réels. Le régime des baux commerciaux est exclu.

CONTEXTE

La Ville lance un appel à projets pour l'exploitation du restaurant piscine-patinoire La Fayette. L'occupation du domaine public, nécessaire pour permettre l'exploitation d'un tel équipement justifie le recours à une telle procédure.

Le complexe La Fayette est situé au cœur de la zone d'activités La Fayette à Planoise. Il est ouvert toute l'année pour les usagers, clubs et scolaires.

Nombre d'usagers ayant fréquenté l'établissement en 2023 :

- piscines : 170 000 (132 000 hors scolaires et clubs)
- patinoire : 83 600 (52 000 hors scolaire et clubs)

La piscine est ouverte toute l'année et reçoit 170 000 usagers (132 000 hors scolaires et clubs) ; une à deux compétitions de natation sont organisées et quelques manifestations sont organisées par le service piscines-patinoire : soirée zen ; chasse au trésor ou soirée DJ...

Durant l'année scolaire, des leçons à destination des enfants et des adultes, ainsi que des cours d'aquagym sont dispensés chaque semaine.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

	Période scolaire	Petites vacances scolaires	Été
Lundi	12h-16h30	12h15-19h	10h30-19h30
Mardi	8h-9h15 12h-14h 17h-20h	12h15-19h *	12h-19h30
Mercredi	9h30-17h	12h15-19h	10h30-19h30
Jeudi	8h-9h15 12h-14h 17h-20h	12h15-19h	10h30-19h30
Vendredi	17h-21h	12h15-19h	10h30-19h30
Samedi	9h30-17h	9h30-17h	10h30-19h30
Dimanche et jours fériés	9h30-17h	9h30-17h	10h30-17h

Fermée les 25/12, 01/01 et 01/05

La patinoire, quant à elle, est ouverte de mi-septembre à fin mai et reçoit 83 600 usagers (52 000 hors scolaire et clubs). Les séances publiques ont lieu aux horaires ci-dessous et ce jusque mi-avril :

	Période scolaire	Petites vacances scolaires
Lundi	Pas de séance publique	14h15-16h45
Mardi	Pas de séance publique	14h15-16h45
Mercredi	14h15-16h45	14h15-16h45
Jeudi	18h30-20h30 *	14h15-16h45 18h30-20h30 *
Vendredi	21h-23h	14h15-16h45 21h-23h
Samedi	9h30-11h30 * 14h-16h30 21h-23h30	9h30-11h30 * 14h-16h30 21h-23h30
Dimanche	9h30-11h30 * 15h-17h30	9h30-11h30 * 15h-17h30

Durant toutes ces séances publiques, le restaurateur proposera une offre de snacking dans l'espace dédié ouverte sur la patinoire.

En cours de saison, plusieurs compétitions de patinage artistique sont organisées par les clubs. Puis entre avril et fin mai, les tournois de hockey se succèdent ; la saison se termine par un tournoi international de curling.

Pour toutes les manifestations organisées au sein du complexe La Fayette organisées par les clubs ou le service, le restaurateur sera sollicité pour réaliser des prestations.

I. IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE LANCANT L'APPEL A PROJET

VILLE DE BESANCON
2 Rue Mégevand
25034 BESANCON CEDEX

II. OBJET DE L'APPEL A PROJETS

La Ville lance un appel à projets pour l'exploitation du restaurant piscine-patinoire La Fayette.

Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée à cet effet. L'autorisation contractuelle répondra aux règles d'occupation du domaine public, à savoir :

- l'autorisation d'occuper le domaine public comprend un caractère précaire et révocable,
- elle est accordée à titre personnel et en conséquence, elle ne sera ni cessible, ni transmissible à tiers,
- en aucun cas l'occupant ne peut prétendre à la propriété commerciale des murs, ni à aucune disposition du décret de 1953 intégré au code du Commerce. Les biens faisant partie du contrat ne peuvent faire l'objet de nantissement d'hypothèques ou d'autres servitudes.
- elle est accordée à titre onéreux

- elle est limitée à la destination contractuelle du contrat valant titre d'occuper, dans toutes ses obligations et engagements, à l'exclusion de toute activité autre que celle définie dans le contrat.

III. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES (cf. projet de convention en PJ)

DESIGNATION DES ESPACES, LOCAUX ET MOBILIERS MIS A DISPOSITION

La Ville de Besançon met à la disposition du concessionnaire, le restaurant de la piscine-patinoire La Fayette afin qu'il en assure l'exploitation.

Les lieux mis à disposition dans le cadre du contrat concernent :

Au rez-de-chaussée (niveau Parc) :

- | | | |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - un bar (effectif maximum autorisé 100 personnes) - un office, un local plonge et une réserve - deux monte-charges - deux vestiaires pour le personnel avec sanitaires | } | surface totale
environ 170 m ² |
|--|---|--|

Une terrasse extérieure en période estivale, au droit de la sortie rez-de-chaussée, niveau parc.

L'organisation précise (surface, lieu, aménagement) de la terrasse nécessitera une validation préalable du chef d'établissement avant installation.

A l'étage (niveau accueil) :

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - un espace restaurant (effectif maximum autorisé 150 personnes) - un office - un bloc sanitaire réservé à la clientèle | } | surface totale
viron 200 m ² |
|---|---|--|

Ils sont mis à disposition de l'occupant en l'état et équipés comme suit :

Descriptif sommaire des équipements :

Au niveau bas :

- 2 éviers inox
- 3 plans de travail inox
- 1 sanojet
- 1 lave-vaisselle industriel

Au niveau haut :

- Dans la cuisine :
 - o 2 hottes
 - o 1 évier inox
 - o 1 sanojet

Dans la partie restaurant :

- o Frigo bas 4 portes
- o Frigo bas 2 portes
- o Comptoir d'angle comportant des tiroirs et des rangements

DUREE

La convention sera conclue pour une durée ferme de 3 années à compter du 1^{er} septembre 2024.

REDEVANCE

L'Occupation est autorisée moyennant une redevance annuelle pour la durée ferme d'occupation précitée d'un montant de 10 000 € TTC. Les charges locatives interviennent en sus et seront supportées par le candidat retenu.

IV. CONDITIONS DE RETRAIT DES DOSSIERS D'APPEL A PROJETS

En complément de sa mise en ligne sur le profil « Acheteur à l'adresse <https://marches.grandbesancon.fr> », le dossier d'appel à projets peut être demandé à compter du 22 avril par mail à l'adresse suivante : sports@besancon.fr avec l'objet « *Restaurant Piscine Patinoire La Fayette – appel à projets* ». La remise des dossiers d'appel à projets au candidat sera formalisée par un accusé de réception par mail de la part de la Ville.

V. VISITE DES LIEUX

Les candidats devront obligatoirement réaliser une visite préalable du site pendant la durée de la consultation. Pour cela, un rendez-vous au moins 72 heures avant la date souhaitée devra être fixé en contactant Mme Rapenne Sophie, chef d'établissement 03 81 41 23 01 ou en envoyant un mail à piscines.patinoire@besancon.fr avec l'objet « *Restaurant Piscine Patinoire La Fayette – appel à projets* ».

VI. CONTENU DU DOSSIER D'APPEL A PROJETS

- Un document intitulé « Appel à projets – Modalités d'organisation : occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant à la Piscine-patinoire La Fayette »
- Un document intitulé « Convention portant modalités d'occupation du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant à la Piscine-patinoire La Fayette »

VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant cet appel à projets, les candidats transmettent impérativement leur demande à l'adresse suivante : piscines.patinoire@besancon.fr avec objet « *Restaurant Piscine Patinoire La Fayette – appel à projets* », ou via le profil acheteur.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des projets.

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des projets à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

VIII. CALENDRIER PREVISIONNEL

- Remise des projets : au plus tard le 7 juin 2024 à 12h00
- Analyse des offres puis choix du candidat et notification : fin juin 2024

IX. DOSSIER VALANT OFFRE A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

Le dossier d'offre du candidat comprendra à minima les pièces suivantes. Il pourra, au choix du candidat être complété sans que les compléments apportés ne se substituent à la liste des pièces ci-dessous qui demeurent indispensables à l'analyse de l'offre.

1/ Un dossier de présentation de l'entreprise et de son représentant

Ce dossier comprendra :

1. Une lettre de motivation signée par le candidat personne physique ou le représentant légal de la structure ou la personne habilitée à engager la structure, (fourniture du pouvoir le cas échéant) présentant la structure.
2. La présentation du candidat contenant son statut et sa dénomination juridique, son activité,...etc.
3. Les coordonnées nominatives et précises de son représentant, notamment adresse postale, mail.
4. Les références du candidat (diplôme, expérience professionnelle du candidat dans le domaine similaire à celui concerné par le projet de convention (préciser pour chaque référence, le nom de ces espaces ou s'il s'agit d'une franchise, le nom de l'enseigne, les lieux d'exploitation)

2/ Un dossier de présentation de l'activité commerciale envisagée et de ses modalités de conduite :

Ce dossier comprendra :

1. Un projet d'exploitation avec les produits proposés
2. Les plages hebdomadaires, et journalières d'ouverture
3. Une note précisant l'ambiance recherchée par le candidat au sein de l'équipement (décoration, thèmes, ambiance musicale ...)
4. Une note d'organisation humaine du service
5. Un projet de cartes du restaurant précisant les tarifs. La Ville de Besançon souhaite que l'activité de restauration soit de qualité en s'inscrivant dans la volonté des consommateurs de « manger mieux et manger local », avec du « fait maison », le recours à des produits frais et de saison, et un approvisionnement en grande partie chez des producteurs de proximité
6. Un descriptif du service de snacking

3/ Un dossier contenant les justificatifs légaux et administratifs suivants :

1. Le certificat de visite des installations remis lors de la procédure d'appel à projets.
2. Un extrait K-bis du Registre du Commerce et des Sociétés en cours de validité si le candidat est une société, le dossier complet de déclaration d'auto-entrepreneur, , ou statuts et récépissé de déclaration en préfecture pour une association.
3. Une attestation de paiement à jour des impôts, taxes, charges et cotisations sociales (cas d'entreprise préexistante),
4. Une Copie de l'ensemble des décisions prises et jugements prononcés dans le cadre d'une procédure collective, si le candidat est en redressement judiciaire.

X. CONDITIONS DE REMISE DES PROJETS

Les projets devront parvenir à la Ville de Besançon **au plus tard le vendredi 7 juin 2024 à 12h00** **par transmission via le profil « acheteur »** de la Ville, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches.grandbesancon.fr> **ou par mail** à l'adresse suivante piscines.patinoire@besancon.fr en précisant l'objet : « *Restaurant Piscine-patinoire La Fayette* –

appel à projets ». La réception de l'offre complète du candidat sera formalisée par un accusé de réception par mail de la part de la Ville.

L'offre qui serait remise après la date et l'heure limites précisées ne sera pas retenue et ne sera pas analysée.

XI. EXAMEN DES OFFRES ET NEGOCIATION

La Ville de Besançon pourra demander à tout candidat ayant remis une offre, toute pièce manquante ou complémentaire nécessaire. En pareil cas, la remise des pièces par le candidat interviendra au plus tard 72 h après notification de la demande par mail.

Les offres seront examinées par une commission composée de l'Adjoint aux Sports, le Directeur Général Adjoint aux Services à la Population, de la Directrice des sports, du chef du Service des Piscines de la Direction des sports.

Négociations :

La Ville se réserve le droit d'organiser des échanges complémentaires afin d'obtenir des précisions sur leurs propositions ou des négociations avec, au maximum, les trois premiers candidats donc les propositions ont recueilli la meilleure note.

Un ajustement des conditions de la convention d'occupation du domaine public à l'issue de la négociation avec le candidat retenu pourra intervenir si nécessaire.

XII. CHOIX DU CANDIDAT RETENU

Les projets seront jugés et classés. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1.	Note de présentation et projet de carte et services	60%
	Sous-critères :	
	1.1 Ambiance et projet global recherché	/30
	1.2 Cartes proposées et offres de service	/30
2.	Références du candidat	20%
3.	Proposition financière	20%

XIII. PROCEDURE DE RECOURS

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles Nodier

25044 BESANCON CEDEX 3

Tél : 0381826000

Télécopie : 0381826001

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier
25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 0381826000
Télécopie : 0381826001
Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>